

Membres présents : Eric, Cédric, Fifi, Justine, Diana, Christelle, Pierre

Membres excusés : Laurence, Bibi, Fanny, Romain, Fabrice, Béatrice, David

Invité : Hugo Mercier

Heure de début : 19h40

Heure de fin : 22h00

Ordre du jour :

- ✓ Point financier
- ✓ Les inscriptions
- ✓ Créneaux de grimpe et encadrement
- ✓ Modification du règlement intérieur
- ✓ Assemblée Générale 2019
- ✓ Rescrit fiscal
- ✓ Points divers

I- Point financier

II- Les inscriptions

Nous avons reçu cette année un grand nombre de demandes d'inscription (depuis l'automne dernier). Cependant, malgré un grand nombre de réservations d'anciens grimpeurs, beaucoup d'entre eux se sont désistés à la dernière minute.

A aujourd'hui, nous avons reçu 180 dossiers complets et la tendance suggère que nous arriverons difficilement à l'effectif des 2 dernières années. L'ensemble des créneaux enfants sont presque pleins. Il reste un certain nombre de places le samedi matin sur le créneau ado-adulte et une place ou deux sur les autres créneaux ados-adultes (hormis le vendredi).

Pierre propose que l'année prochaine :

- nous communiquions dès l'hiver sur l'accès au club (journal municipal, groupes facebook voire sud ouest)
- nous proposons des séances d'essai pour les nouveaux grimpeurs avant les vacances d'été et éventuellement sur un ou plusieurs créneau(x) en tout début d'année (1^{ère} semaine). Le but est de remplir les créneaux le plus tôt possible et ainsi limiter la période des inscriptions.

De plus, afin d'éviter les désistements tardifs, comme nous avons pu connaître cette année et qui bloquent de potentiels adhérents, il est proposé qu'une caution soit demandée par place réservée.

Enfin, les grimpeurs n'auront pas d'accès au mur tant qu'ils n'auront pas restitué un dossier complet.

Les membres du CoDir prendront une décision ces points ultérieurement.

III- Créneaux de grimpe et encadrement

Une réunion de l'équipe d'encadrement sera organisée après les vacances de la Toussaint au pied du mur.

IV- Modification du règlement intérieur

Une version modifiée du règlement intérieur et de la charte du grimpeur a été validée par l'ensemble des membres du Comité Directeur.

V- Assemblée Générale 2019

Au programme de l'Assemblée Générale :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Projets à venir
- Le nouveau système de vente de t-shirts

L'AG étant proche, une relance des adhérents est nécessaire. En outre, des procurations seront mises à disposition au pied du mur.

VI- Rescrit fiscal

Nous devons étudier ce point et le proposer à nos adhérents (juges, initiateurs SNE...).

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues (Diana, David)

VII- Points divers

A- Sortie du 5 octobre

Samedi 5 octobre est organisée une sortie à Marignac (sortie enfant et jeunes ados). Pierre précise qu'il manque un référent pour cette sortie.

A noter que pour cette sortie, comme pour toutes les sorties par ailleurs, Parempuyre Vertical n'organise en aucun cas le transport. A charge des grimpeurs et/ou de leurs représentants légaux de s'organiser.

B- Tickets SAE

Des tickets SAE vont être achetés :

- 350 tickets Block'out – revendu 8€ l'unité
- 300 tickets Climb'up adulte – revendu 10€ l'unité
- 200 tickets Climb'up ado – revendu 8€ l'unité
- 50 tickets Climb'up enfant (jusqu'à 12 ans) – revendu 6€ l'unité

Il reste une soixantaine de tickets Ginko qui seront revendus à 8 € l'unité jusqu'à épuisement du stock

C- Pole Performances

Aujourd'hui, 6 adhérents se sont positionnés sur le Pole Performances. Ce chiffre est insuffisant pour maintenir ce projet, qui par conséquent est annulé.

D- Inscriptions aux compétitions

Nous rencontrons des difficultés quant au recouvrement des frais d'inscriptions avancés pour le compte des adhérents souhaitant participer aux compétitions fédérales (comptant pour le classement national). De plus, les compétitions débutent relativement tôt cette saison.

Un nouveau système de défraiement est proposé :

Parempuyre vertical finance intégralement le cout de l'inscription à une compétition fédérale, mais en contrepartie ne participe plus aux frais de déplacement (à l'exception des officiels de compétition, des formations extra-départementales et des finales des championnats de France).

En outre, dans le cas où une amende serait dressée pour non-présentation d'un officiel (juge, arbitre, assureur), cette pénalité financière sera supportée par les adhérents inscrits à la compétition en question.

Enfin, en cas de désistement tardif à une compétition, sans présentation de certificat médical attestant de l'incapacité à participer à ladite compétition, l'adhérent devra s'acquitter du montant de l'inscription.

Les membres de Comité Directeur valident à l'unanimité cette proposition.

E- Ouverture du mur

Une réouverture du mur, avec les ouvriers du club, sera organisée en cours d'année.

La prochaine réunion du CoDir se tiendra le jeudi 17 octobre à 19h30.